



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAIN

[CONCERTATION RÉGIONALE CINÉMA ET AUDIOVISUEL 2023]

Quelles nouvelles modalités de concertation
entre l'interprofession et les institutions
dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel ?



[SOMMAIRE]

Préambule

Page 5

Restitution atelier 1

Page 7

Restitution atelier 2

Page 9

Restitution atelier 3

Page 13

PREAMBULE

La politique publique partenariale d'accompagnement et de développement en faveur de la filière du cinéma et de l'audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine est considérée aujourd'hui encore comme un modèle de référence sur le plan national.

Néanmoins, institutions et interprofession partagent le constat suivant : contrairement à d'autres secteurs culturels, le cinéma et l'audiovisuel n'est pas doté d'outil de concertation permanente formalisé. Jusqu'à présent, la concertation prenait la forme de temps de travaux ponctuels sur des dispositifs à revoir, tandis que le renouvellement de la convention-cadre liant les collectivités territoriales au CNC faisait l'objet tous les trois ans de consultations partielles sur le renouvellement des orientations stratégiques. Bien qu'ayant donné des résultats concrets et des avancées significatives ces vingt dernières années, la méthode de concertation en vigueur est considérée aujourd'hui comme trop fragmentaire par bon nombre d'acteurs concernés et nécessite dès lors d'être collectivement repensée.

Partant de ce constat, j'ai souhaité mobiliser toutes les parties prenantes afin d'organiser des travaux sous la forme de trois ateliers qui se sont tenus le 12 juillet 2023 dans le cadre d'une journée professionnelle organisée par la Région Nouvelle-Aquitaine. La thématique commune était la suivante : « *Quelles nouvelles modalités de concertation entre l'interprofession et les institutions dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel ?* ». Cette séquence était précédée d'une intervention de Florent Teulé, directeur du RIM, venu éclairer les participants à travers la présentation du schéma de gouvernance de la filière des musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine.

D'une durée de deux heures, les ateliers avaient pour objectif de contribuer à faire des propositions en vue de créer les conditions d'une concertation qui soit transparente, lisible et connue de tous, mais aussi de formuler des hypothèses d'organisation de la concertation et de hiérarchiser les chantiers prioritaires. En revanche, il ne s'agissait pas, à ce stade, de rentrer dans le fonds des dispositifs. Ces ateliers constituent ainsi une étape d'un travail au long cours, sans vocation conclusive.

Les problématiques formulées au départ étaient nombreuses : quelle organisation de la concertation ? pertinence de temps annuels en plénière ? vers la mise en place de groupes de travail, et si oui, via des chantiers thématiques ? transversaux ? quelle dimension territoriale ? quelle occurrence ? quelle représentativité de l'interprofession ? quelle articulation avec l'évaluation des politiques publiques ? quelles pistes d'amélioration de nos outils d'évaluation (bilans annuels) et de nos indicateurs ?

C'est dans ce cadre que chaque acteur a pu prendre part aux échanges animés par les services de la Région et de l'agence ALCA, tandis que trois personnalités issues de l'interprofession, Martine Vidalenc, Jean-Raymond Garcia et Rafaël Maestro, que je remercie vivement, ont accepté d'endosser le rôle de rapporteur pour rendre compte le plus fidèlement possible de la teneur des débats. C'est précisément l'objet du document qui suit.

**Charline Claveau, Vice-Présidente
du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
en charge de la culture, du patrimoine
des langues régionales et de la francophonie**

ATELIER 1

Lieu : Hôtel de Région – salle plénière

Animatrices : Elisabeth Douzille (Région Nouvelle-Aquitaine) et Nathalie Brémont (ALCA)

Rapporteur : Rafaël Maestro (CINA)

Participants : Camille Aubertin, réalisatrice ; Louise Bellicaud, In Vivo Films ; Emmanuel Bernard, Sun creature France ; Sébastien Boatto, Docteur Script ; Laurent Cabrillat, SAS Hey ! ; Damien Cabut-Péré, Dublin Films ; Aurélie Caille, réalisatrice ; Johanna Caraire, FIFIB ; Jean Collet, chef opérateur ; Yohann Costedoat-Descouzeres, Maelstrom Studios ; Pierre Da Silva, Région Nouvelle-Aquitaine ; Karine Dumas, Département des Landes ; Nathan Jactel, Bobi Lux ; Alice Redon, Sun creature France ; Pauline Reiffers, FIFIB ; Cloé Rouger, AGEC&CO ; Félix Salgado, VraiVrai Films ; Juliette Segrestin, ALCA ; Didier Thenault-Guérin, Département de la Charente-Maritime ; Laurent Tournebise, Groupe Fiction ; Jean-Claude Veniel, Ecrans 47.

Synthèse

Enjeux

Quelle nature de structure ? avec quels collèges ? avec quels outils d'analyse ?

Rappel de l'absence d'une fédération cinéma-audiovisuel régional

Rappel du risque entre

- l'isolement d'une grande partie des techniciens (industries techniques, techniciens, auteurs, ...) pas disponibles ou éloignées de centres de décision
- à contrario d'autres réseaux sont bien organisés et structurés

Rappel des organismes et structures pour poser les conditions de la concertation

COREPS : outil de dialogue social dans le spectacle vivant, moins dans le spectacle enregistré, la Région en fait partie, sujets : emploi et formation

Rappel du Contrat régional de filière culture : enjeux parcours emploi, mutation, formation, avec des groupes de travail, actuellement développement du TSF, voté en mars 2024, à articuler avec la convention CNC

Rappel des BAT notamment départementaux : endroit d'écoute et de dialogue (pros du secteurs, rencontres entre techniciens, auteurs, ...), à développer en présentiel et distanciel (boîte à outils/interventions thématiques en replay)

Articulation avec les festivals : exemple du FIFIB et du BAT33

BAT et festivals peuvent naturellement être les lieux idéaux de temps de concertation (partout et toute l'année). Mais iniquité territoriale sur certains départements, donc à trouver d'autres lieux ou actions ? les résidences d'auteurs, très présentes en milieu rural (ex en Creuse) mais qui la porterait ? missionner ALCA ? ou inventer un KIT

Les collectivités signataires de la convention rappellent également qu'elles peuvent mobiliser des temps de concertation, sans avoir une position verticale et descendante ainsi qu'une prise de paroles d'un élu qui rappelle l'intérêt qu'il accorde à l'écoute de professionnel en contact direct, sur des sujets de croisement de thématiques ou des questions hors axes, mais stratégiques. Intérêt supérieur à questionner toutes les parties présentes sur des thématiques stratégiques

Question de l'impact de France2030 sur la convention, et sur la politique régionale ? un avant et un après

La question du bilan régional est également posée, avec la certitude que le manque de données qualitatives et quantitatives est une réelle carence. Il n'existe pas de données objectives de politiques cinéma et audiovisuelles depuis 20 ans

Quel modèle et organisation de concertation ?

Importance du rétroplanning en 1^{er} lieu, à poser en priorité

Qui seraient membres des groupes de travail ? désignés comment ? l'injection à la participation fonctionne mal, sur la base du volontariat, désignation par filière ?

Jouer le local, donc les structures départementales, pour solliciter le plus grand nombre, avec des pros et des personnes en chargent de l'animation et des rapports, car c'est un métier de synthétiser

Chaque concertation est thématisée, condition de la réussite ; l'ODJ doit être bien préparé à l'avance ; 4 ou 5 axes ; définir par questionnaire les enjeux urgents, et la formation doit être un axe important

Enjeux partagés = Transition écologique et énergétique

Enjeux par filières présentes et qui se sont exprimés

Filières techniques : transition écologique, coût de l'énergie et déplacement, numérisation des tâches, tout le monde travaille en free-lance ou en intermittence

Festivals : concurrence entre festivals sur la programmation, comment arriver à travailler ensemble, éco responsabilité, mise en place d'un calendrier annuel, certains festivals font des rencontres professionnelles, et le sujet du financement (manque de partenaires privés), recrutement d'intermittents possible ou pas, idée de mutualiser les postes entre festivals, relance de l'idée de bénéficier de médiateurs cinéma (réservés festival), pas de référencement des métiers et fonctions des activités de festival

Producteurs : questions centrales aide aux programmes, l'initiative régionale

Auteurs : parcours d'auteurs, émergence (guichet pour les débutants ?), aides à l'écriture (impact des aides largement baissières)

Trouver un nom pour cette concertation **CIISCA** (Concertation Interprofession Institution Secteur Cinéma Audiovisuel) afin de communiquer auprès de tous les professionnels, notamment les plus éloignés

ATELIER 2

Lieu : Hôtel de Région – salle 201

Animateurs : Isabelle Barrère (Région Nouvelle-Aquitaine) et Noémie Benayoun (ALCA)

Rapporteur : Jean-Raymond Garcia (auteur – producteur)

Participants : Wael Assaf, ALCA Damien Cortadi, TV7 ; Olivia David, Eurorégion ; Manon Delauge, ALCA ; Lisa Delpech Maelstrom Studio ; Sandrine Dos Santos, Région Nouvelle-Aquitaine ; Joffrey Faure NAAIS ; Chloé Folens, SRF ; Maelys Gosset, ALCA ; Audrey Granet, Département de la Charente ; David Guyard, Ecrans du monde maison des prod associées ; Céline Hautier, SPI ; Marie Heguy-Urain, Eurorégion ; Maitane Hernandez-Eiheramonho, Zukugailua ; Géraldine Mer, Capricci ; Claire Verlhac Gironde Tournages ; Stéphanie Vigier, CINA ; Myriam Zemour, Ecran 47.

Synthèse

Après le rappel du cadre de notre atelier à vocation non conclusive et s'inscrivant dans une méthodologie de concertation au long cours, les participants ont été invités à prendre la parole.

Pour les industries techniques de postproduction, très actives lors des débats de la matinée où elles auront rappelé notamment au CNC la dimension pionnière de l'implantation en région de leurs activités, le constat pose la difficulté de l'organisation de l'inter filière.

L'interconnaissance existe grâce aux projets cinéma & audiovisuels ainsi qu'aux rencontres entre nous lors des festivals, mais ce n'est sans doute pas suffisant. A ce titre, un recensement plus élaboré du réseau existant et la mise en œuvre de temps d'échange plus constants favoriseraient le renforcement de nos métiers. Car il s'agit aujourd'hui dans un contexte de grande fragilité voire de précarisation de mieux poser les enjeux de la filière afin d'appréhender ensemble la crise globale post Covid.

Les industries techniques ont fait mention d'une nécessaire solidarité du secteur du cinéma et de l'audiovisuel qui débute avec le renforcement de la création (auteurs) jusqu'à la fabrication et la diffusion des films.

Ces points de porosité et de connexion naturels ou à construire des métiers et de la filière ont d'ailleurs également été soulignés par ALCA.

Avant que d'aborder avec gravité la situation de l'exploitation et particulièrement du métier d'exploitant, les salles de cinéma ont estimé que les modalités de la présente concertation avaient « laissé des trous dans la raquette » et elles invitaient lors du déroulé de la concertation à ne pas s'interdire des rencontres ou des réunions de travail thématiques tout au long de l'exercice de la convention CNC/Région/Conseils Départementaux/Bordeaux Métropole/DRAC.

Le constat d'une crise de la vocation et également du bénévolat (déterminant dans l'animation et le maintien de l'exploitation en zone rurale) a été évoqué et il convient de ne pas mésestimer les enjeux RH associés. Il a été fait état de difficultés de recrutement (contrat partiel, faible rémunération) et nombreux sont les exploitants à s'interroger sur leur métier, leur environnement ... Là encore, un peu plus tard dans nos échanges, producteurs et cinéastes ont clairement témoigné leur solidarité « les films ont vocation à être vus dans les salles de cinéma ». Concernant les chantiers prioritaires, ont été cités : la transition écologique de la filière puis la formation (référence au CRF) en faveur notamment

de la reconquête des publics. Sur ce dernier point, le témoignage des salles constate le retour du public jeune mais ce sont les spectateurs de 50 ans et plus qui manquent à l'appel. Enfin sur d'autres aspects liés à la formation, les salles de cinéma recommandent d'inviter la Fédération nationale des Cinémas Français sur une concertation au long cours car à l'origine de modules de formation certifiante. Par ailleurs le constat a été fait d'absence désormais de formation diplômante (sur ce dernier point il me semble que la formation de la FEMIS est diplômante, cela mériterait d'être vérifié).

Ces questions liées aux ressources humaines ont également été constatées par les producteurs. Ainsi les syndicats nationaux ont alerté la BPI et le CNC sur la raréfaction du métier d'administrateur/trice de production et gestionnaire de royalties. Le SPI, l'AFDAS, BPI France et le CNC ont mis en place une formation nationale sur ces besoins spécifiques. La mutation des métiers occasionne une crise de la vocation et témoigne plus globalement de la fragilisation de nos filières.

Dans la poursuite de ce premier tour de table, les auteurs ont souhaité évoquer l'insatisfaction générale conduisant à cette nouvelle concertation dont la vocation au long cours et les objectifs de constance et de plasticité sont loués. Néanmoins, il s'agira également de restaurer la confiance selon les termes évoqués par Florent Teulé du RIM faisant référence à un dialogue sécurisé où la bienveillance et le respect mutuel sont de mise. A ce titre, la Région rappelle que les modalités de la concertation seront inscrites dans la nouvelle convention et les ateliers organisés aujourd'hui ont précisément vocation à réfléchir à des pistes de travail. Selon la collectivité nous sommes arrivés au bout d'un modèle concernant la concertation dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel. Il faut faire mieux et autrement. Ainsi, le contrat de filière Livre coordonné par ALCA fonctionne et peut être une source d'inspiration. Sur le cinéma ce n'est pas satisfaisant aujourd'hui ni pour les professionnels ni la Région.

C'est précisément cette forme d'insatisfaction généralisée qu'il convient de ne pas sous-estimer et qui a notamment été pointée par la plupart des collectifs et associations issus de la production et la création. Pour les auteurs, l'agence ALCA a vocation à être une interface entre les professionnels et la Région voire les autres collectivités. Nos différents métiers se distinguent en termes d'usage, de statut et d'économie et un échange qualifié mérite cette attention spécifique nullement antagoniste avec une réflexion et une dynamique interprofessionnelle (cf. le Bureau de Liaison des Organisations Cinématographiques).

Or, le conseil d'administration de l'agence ne compte pas de représentation de l'ensemble des métiers de la filière et notamment les auteurs. Un premier pas de la régénération de la concertation dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel évoquée par la Région serait, lors de la révision des statuts d'ALCA, de prévoir par exemple l'organisation du conseil d'administration sous forme de collèges « Métiers » représentants l'ensemble de la filière.

Pour ALCA, l'agence est en lien avec les opérateurs et si son conseil d'administration ne représente pas tous les professionnels de la filière, l'agence est en lien avec tous les opérateurs de la filière. Pour parler des questions de la concertation pas besoin de représentativité dans le conseil d'administration d'ALCA.

Une analyse qui ne fait pas l'unanimité puisqu'il a été rappelé par les industries techniques que les techniciens n'ont pas pu participer à la concertation dans la mesure où ils n'ont pas d'association pour les représenter. Par extension, l'accès à l'information des actions de l'agence en faveur des professionnels est largement facilité dès lors qu'ils appartiennent à une association identifiée. C'est loin d'être le cas de tous et encore trop nombreux sont les « hors radars ». L'intérêt est manifeste dans le cadre de la concertation de prévoir un échange avec le groupe de travail de l'agence dédié à l'évolution des statuts, a fortiori dans le cas probable, où à l'instar du département Livre, la direction

du cinéma et de l'audiovisuel de ALCA est amenée selon des modalités qui restent à définir à coordonner la concertation au sein de la convention avec le CNC.

Il a également été rappelé un certain nombre de différences assez nettes liées au contexte de développement des musiques actuelles en région et le secteur du cinéma et de l'audiovisuel décentralisé. Ces différences appellent selon la formule de Florent Teulé « à un récit de politiques publiques », d'autant plus nécessaire toujours en citant le directeur du RIM que « la réponse publique à des problématiques complexes est complexe. Le besoin de ré explication est constant. » Il a d'ailleurs été évoqué la nécessité de pédagogies réciproques entre l'institution et les professionnels du secteur.

Aussi est-il intéressant de poser quelques rappels. Les premières politiques territoriales en faveur du cinéma ont toujours bénéficié du concours de l'État et la région Aquitaine a été parmi les fondatrices des aides à la production et à la création sans compter plus récemment son rôle pionnier dans la réflexion de l'équipement numérique des salles de cinéma.

Ces politiques bénéficient de conventions avec le CNC (notamment le 1€ pour 2€) depuis de nombreuses années. Néanmoins, force est de constater (constat partagé dans d'autres territoires) que le principe de coopération CNC/Région/autres collectivités/Drac se situe très majoritairement dans une concertation strictement institutionnelle avec un recours très insuffisant aux professionnels particulièrement sur les aspects d'initiative régionale. Sur ce dernier point, la position du CNC consiste à privilégier l'adossement des politiques des territoires à ses objectifs et ses dispositifs centraux. Le CNC est loin d'envisager les spécificités territoriales ainsi que la « notion de laboratoire » déterminante dans le modèle du RIM.

La décentralisation du cinéma et de l'audiovisuel comme laboratoire est un objectif souvent cité et revendiqué par les professionnels à l'endroit de la région et c'est traduit notamment par la concrétisation de dispositifs innovants et aux résultats positifs (citons par exemple l'aide au programme, la coproduction internationale, le Fonds Film).

Aussi, à nouveau, nous pouvons saluer cette volonté au long cours d'une concertation dont les modalités ne pourraient tout à fait être celles du RIM mais dont l'état d'esprit peut et doit être partagé. A cet égard le rappel du cadre légal dans la matinée par Florent Teulé était très instructif.

Car le réseau interprofessionnel du RIM n'existe pas dans le domaine du cinéma, sauf peut- être en région Bretagne où les associations organisées par métiers (réalisateur, producteur, techniciens, festivals, salles ...) se sont fédérées au sein de Film en Bretagne. Mais il n'y a pas d'agence régionale du cinéma en Bretagne.

Ce récit des politiques publiques est sans doute à rapprocher de la nécessité d'éléments d'analyse et de bilan plus qualitatifs (réclamés par tous et depuis longtemps) car l'enjeu n'est pas seulement l'interconnaissance des professionnels mais bel et bien le partage d'éléments de connaissance réciproque institution/professionnels. Il ne s'agirait pas de poser comme un préalable à l'objectif d'une concertation au long cours la constitution d'une inter pro car ce dont il est question en priorité pour la filière c'est l'amélioration des conditions du dialogue entre la Région, ALCA et les professionnels.

En vue d'optimiser l'analyse de la filière, les producteurs font état des rapport nationaux publiés par l'État ou le CNC et estiment important le besoin d'une personne au sein d'ALCA dédiée à la veille et au partage d'information avec les collectivités et les professionnels. Est citée la Commission Chavanne comme modèle de concertation où les syndicats, les auteurs et tous les représentants professionnels sont présents lors des bilans, présentation du budget et directives de la politique. (à ce stade cela mériterait de préciser les modalités d'organisation de la commission Chavanne) Les producteurs

plaident également pour une explicitation claire des objectifs et de la stratégie du Conseil Régional au-delà des bilans et des éléments d'analyse qualificatifs.

Pour la Vice-Présidente en charge de la Culture, sa mission est claire « faire en sorte que l'intérêt général soit privilégié » et veiller du fait de la complexité des dispositifs à une compréhension partagée. C'est précisément la raison d'être de cette journée : entamer une concertation et une réflexion au long cours. Et pour le directeur du RIM il ne s'agit pas d'attendre que la collectivité fasse le premier pas. L'aller/retour doit être permanent.

Si le Syndicat des Producteurs Indépendants se félicite de constater combien la Région NA et ALCA sont à l'écoute des professionnels et indique que ce n'est pas le cas dans les autres régions, les auteurs et producteurs de Nouvelle-Aquitaine insistent sur une stratégie territoriale dont les indicateurs mériteraient d'être plus qualitatifs. Ils évoquent face aux objectifs de France 2030 portés par le CNC la perspective d'un projet d'intérêt public régional fondé notamment sur un équilibre entre soutien aux projets d'initiative extraterritoriale et soutien à la création et la production d'initiative régionales, avec dans tous les cas une attention particulière à la diversité artistique et relevant au titre de l'impact économique des questions centrales des intermittents et des industries techniques.

Avant que d'aborder la question des modalités du statut, de l'économie et de l'indépendance du coordinateur, le service Jeunesse de la Région fait état de son expérience en matière de concertation annuelle renouvelée incarnée par une structure tiers bénéficiaire d'aides issues d'un programme européen. Il est rappelé qu'aujourd'hui les associations professionnelles création/production ou collectifs ne disposent pas des moyens suffisants et pour les rares d'entre-elles pouvant compter sur une coordinateur/trice, il s'agit d'un temps partiel et faiblement rémunéré.

Une synthèse est opérée des différents portages ou coordinations de cette concertation. A ce titre sont évoqués :

- 1) la création d'un réseau interprofessionnel du cinéma et de l'audiovisuel (sur le modèle de Films en Bretagne),
- 2) confirmer et renforcer la mission de coordination de la concertation au sein de ALCA,
- 3) envisager une structure tiers (selon les modalités à explorer évoquées par le service Jeunesse)
- 4) la mise en œuvre de la concertation au sein du Conseil régional.

Dans tous les cas, la question des moyens est cruciale car le chantier est d'envergure. L'ensemble des participants salue à nouveau la volonté du Conseil Régional d'une nouvelle donne dans les échanges avec les professionnels et considère comme nécessaire cet exercice au long cours fondé sur une concertation constante et plastique. Désormais, il s'agit de rentrer dans le vif du sujet de la gouvernance et de la concrétisation des modalités.

ATELIER 3

Lieu : Hôtel de Région – salle 221

Animateurs : Jérémie Obispo (Région Nouvelle-Aquitaine) et Guillaume Menesplier (ALCA)

Rapporteur : Martine Vidalenc (productrice)

Participants : Yvan Delatour, Le Groupe Fiction ; Valérie Fumet, Région Nouvelle-Aquitaine ; Philippe Kastelnik, NAAIS ; Loïc Legrand, Kanaldupe ; Stéphanie Loustau, Festival Biarritz Amérique Lartine ; Manon Lhoumeau, Wild West ; Pantxika Maitia, Fabrice Otaño, Disnosc Productions ; Marjory Ott, Productrice indépendante ; KanaldupeAnne-Marie Puga, La Tribune des auteurs ; Marie Rateau, Gironde Tournages.

Synthèse

1/ PARTANT DU CONSTAT que pour savoir où l'on va c'est bien de savoir d'où l'on vient, petit point d'étape à ce jour :

- Sur le terrain de l'institution, il y a nécessité de clarifier la relation agence ALCA / services de la Région (la Région pilote des fonds que ALCA coordonne ?...) et l'organisation pratique d'ensemble.
Clarifier l'organigramme, les interlocuteurs, les missions, l'articulation des dispositifs.
Éviter la dissolution des informations entre les différentes instances.
Fluidifier la communication, optimiser la visibilité de l'agence et la réciprocité agence/pros.
Tenir compte de la réalité de la souffrance au travail de part et d'autre car la situation n'est facile ni pour les interlocuteurs institutionnels, ni pour les porteurs de projets.

- Sur le terrain professionnel, il y a des enjeux d'interconnaissance :
Il y a de nombreuses difficultés pour se (re)connaitre entre professionnels (malgré les BAT) et une nécessité d'identifier les interlocuteurs créatifs du territoire.
A titre d'exemple, réfléchir au modèle de la « centrifugeuse » au Pays Basque (initiative d'un lieu d'échanges partagés issue du constat qu'il y avait des acteurs disparates et une grande méconnaissance des talents entre eux).

D'un côté comme de l'autre : il y a besoin de cartographier les acteurs, les interlocuteurs car se connaître c'est mieux travailler ensemble. Il s'agit de mettre en place une filière concrètement identifiée, définir les endroits du dialogue.

2/ Comment penser le DEVELOPPEMENT PROFESIONNEL ET TERRITORIAL : vers un bilan des compétences ?

- Identifier les enjeux communs, ceux de la région, ceux des professionnels.

- Déterminer des calendriers pour mieux fonctionner ensemble et faire évoluer les dispositifs dans des temps réflexifs cohérents
Être dans le timing des questions, des projets et non pas dans l'urgence.

- Avoir tous les mêmes éléments de travail en amont.

- Miser sur la formation qualifiante : penser des formations agiles selon les besoins, les évolutions du secteur = se donner les moyens d'avoir/ d'être des interlocuteurs qualifiés et formés (à la fois chez les professionnels et les institutionnels). Former intelligemment c'est concrétiser une réponse à un besoin posé au départ.
- Accueillir l'émergence et être en capacité de mettre tout le monde au même niveau d'information = créer une solidarité entre générations et professionnels.
- Déployer la connaissance sur et envers tout le territoire de la vaste Région NA.

3/ Quid des MODALITÉS d'une possible concertation à long terme

- Le but de la concertation c'est la connexion des instances, la relation des uns aux autres, l'évolution des dispositifs.
 - Il serait utopique d'imaginer une grande concertation régionale avec systématiquement tout le monde. D'où la proposition d'initier des groupes de travail sur le territoire (selon des enjeux communs, des territorialités précises, des synergies, des corporations...) pour remettre en commun ensuite.
A titre d'exemple : le travail de l'association des festivals
 - Favoriser l'alternance de réunions en petit groupe de travail et de séances de restitution en plénière = Favoriser l'intelligence collective et susciter la progression individuelle au contact du collectif.
 - Il y a nécessité à trouver un déploiement régional des échanges pour libérer et recueillir la parole de tous.
Chaque citoyen a le droit à la parole et il faut équilibrer les paroles entre elles.
 - Que chacun parle au nom de sa propre structure (car difficulté de s'organiser en filière ou de porter une parole « relativement » collective même au nom d'une association)
 - Nécessité d'une régularité dans la participation à la concertation (discipline structurante !)... Faute d'exclusion au bout d'un certain temps.
 - Nous ne sommes pas sur le modèle du RIM puisque ALCA existe et n'a pas vocation à être un RIM ou coordonner une interprofessionnelle.
Par contre, l'agence pourrait coordonner la concertation.
 - Beaucoup de bonnes pratiques existent déjà (associations...) mais il faut reprendre l'habitude du dialogue et l'accentuer, créer des temps d'échanges entre nous tous.
- En guise de conclusion ? qui fait quoi ? Qui finance quoi ?